



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-100>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **26-100**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-140659

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Montpellier

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21340172201787

Ville : Montpellier

Code postal : 34267

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 34

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Ouverture, fermeture et gardiennage des halles de la Ville de Montpellier

Code CPV principal - Descripteur principal : 79710000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre est "composite". Il comprend une partie "marché ordinaire" et une partie "accord-cadre à bons de commande". Pour la partie à bons de commande, le montant HT maximum pour la durée totale du contrat est de 480 000,00 euro(s) Euro(s) H.T. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Ouverture et fermeture des 4 halles de la Ville de Montpellier (Jacques Coeur, Laissac, Castellane et 4 saisons) Gardiennage ponctuel et prestations sanitaires exceptionnelles

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 03/02/2026 à 12h00, lire 17/02 /2026 à 12h00
- Rubrique : 1.3 - Type et forme de contrat, Au lieu de La partie « marché ordinaire » concerne les prestations suivantes : Ouverture et fermeture des halles de la Ville comprenant une ronde

nocturne sur les halles Laissac., lire La partie « marché ordinaire » concerne les prestations suivantes : Ouverture et fermeture des halles de la Ville. Concernant les prestations d'ouverture et de fermeture des halles Laissac, la ronde nocturne prévue initialement dans les prestations rémunérées au forfait n'est plus nécessaire à la suite des travaux effectuées dans les halles (pose de grille de protection)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/01/2026